

## Good Choice







### D.8 Encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons

L'ambition est de généraliser la prise de conscience des organismes publics et des entreprises quant aux flux de marchandises générés (livraisons et marchandises exportées) et rationaliser ces flux, par un accompagnement sur mesure, et ainsi maîtriser la demande de transport, en optimisant leurs processus d'achats, de commandes et de livraisons.

#### Bilan de mise en œuvre par la Région

##### Mise en œuvre des actions



-  Diffuser le concept des plans de livraison d'entreprise (PLE) ;
-  Rendre obligatoire la réalisation d'un PLE pour tous les OIP, les communes et les CPAS pour 2025. Ces plans pourront être financés par la Région ;
-  Accompagner davantage d'entreprises et développer des aides pour accompagner les entreprises dans la mise en oeuvre des mesures ;
-  Valoriser les bonnes pratiques (awards, portail d'information) et renforcer le networking entre responsables des achats et gestionnaires des livraisons ;
-  Faire preuve d'exemplarité de l'administration régionale en matière de livraison et soutenir les communes en ce sens, intégrer par exemple les livraisons par vélos-cargos dans les clauses des cahiers des charges ;
-  Développer des projets pilotes dans des zones d'entreprises.

#### Analyse de l'avancement et des freins

Un marché d'accompagnement pour les Plans de Livraisons d'Entreprises (PLE) a été lancé en 2024. Dix organisations seront accompagnées chaque année par des experts et expertes en mobilité et en logistique. Le soutien ira de l'analyse des flux jusqu'à la réalisation d'un plan d'actions visant à (ré) organiser et/ou rationaliser les livraisons. L'appel à intérêt est ouvert à toutes les communes, OIP, CPAS et entreprises privées de la Région.

Il n'y a pour l'instant aucune obligation de développer un PLE pour les OIP, CPAS ou les communes. Le marché permettra de bénéficier des retours d'expériences qui pourront nourrir cette réflexion, renforcer le networking et diffuser les bonnes pratiques aux entreprises qui ont des plans de déplacements mais qui ne participent pas au marché d'accompagnement.

Le marché d'accompagnement PLE est en cours. Des mesures ont également été prises dans le cadre du secteur de la construction (voir la fiche D.9).

Bruxelles Environnement met des cahiers de charges marchés durables à disposition sur son [site](#). Ces cahiers de charges incluent des exemples de clauses en matière de transport de marchandises. Le plan de déplacement du SPRB prévoit de rendre la mobilité du SPRB durable au moyen d'aspects logistiques pour la fin de 2025 au plus tard via les actions suivantes :

- Promouvoir les **vélos cargo** comme solution logistique pour les activités du SPRB.
- **Assurer le caractère durable des livraisons** en prévoyant systématiquement une clause de livraison à vélo dans les marchés publics si possible.
- **Mettre sur pied des actions de sensibilisation autour de la logistique, des vélos cargo et des services de livraison à vélo.**

À ce stade, les mesures déjà mises en place relèvent plus de la sensibilisation. Le développement d'un PLE fait partie des enjeux du prochain PDE. Toutefois, cela n'empêche pas certaines administrations du SPRB d'aller plus loin. Le marché d'accompagnement pour les PLE devrait permettre de mieux soutenir les communes.

Le développement des projets pilotes dans les zones d'entreprises est une action qui n'a pas encore été initiée.

#### Chiffres clés

- Nombre d'entreprises, OIP ou communes accompagnées en « PLE Projects » : 10 par an (2024)
- Nombre d'opérateurs de livraisons en vélo-cargo présents en RBC : Cette information n'est pas encore disponible à ce jour. Le premier [baromètre](#) de la Belgian Cyclist Logistics Federation (BCLF) fournit toutefois une information intéressante aux niveaux belge et bruxellois en ce qui concerne le transport en vélo pour le compte d'autrui.

#### Réalisations illustrées



Cycle logistics carriers operating in Belgium in 2023, The yearly cycle logistics barometer, © BCLF



Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette action au niveau local, consultez les pages suivantes sur sa déclinaison évaluée par les **19 communes**.



## GOOD CHOICE

### D.8 Encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons

L'ambition est de généraliser la prise de conscience des organismes publics et des entreprises quant aux flux de marchandises générés (livraisons et marchandises exportées) et rationaliser ces flux, par un accompagnement sur mesure, et ainsi maîtriser la demande de transport, en optimisant leurs processus d'achats, de commandes et de livraisons.

#### Bilan de mise en œuvre des actions par les communes

Encourager les entreprises à utiliser le vélo-cargo ou des coursiers à vélo (ex.: Bike Delivery) Moyenne : 1.05  
Écart-type : 1.51



Contribuer à l'installation de lockers dans l'espace public Moyenne : 0.61  
Écart-type : 1.38



Communiquer/encourager la population à utiliser les points relais pour diminuer les impacts du transport de marchandises Moyenne : 0.56  
Écart-type : 1.46



#### Analyse de l'avancement et freins à la mise en œuvre

La plupart des communes n'ont pas encore initié d'actions visant à encourager les entreprises à rationaliser leurs commandes et leurs livraisons, et cette question n'est pas à l'ordre du jour pour la plupart d'entre elles.

La majorité des communes n'a pas encore pris d'initiatives pour encourager les entreprises à utiliser des vélos-cargo ou des coursiers à vélo-cargo. Quelques communes tentent de servir d'exemple pour inciter d'autres communes et entreprises à suivre cette voie. Plusieurs communes ont bénéficié de l'accompagnement d'Urbike dans le cadre du projet Cairgo Bike.

La quasi-totalité des communes ne contribue pas à l'installation de *lockers* (casiers) dans l'espace public. Seules quelques communes ont mis en place de tels *lockers* en collaboration avec Bpost. D'autres envisagent de le faire en dehors de l'espace public, tandis que d'autres encore attendent l'obtention des permis nécessaires.

La quasi-totalité des communes ne communique pas activement ou ne prend pas le temps d'encourager la population à utiliser les points relais. Seules les communes de Schaerbeek et d'Ixelles ont mis en place des campagnes de communication sur ce sujet. La plupart des communes estiment que la population est déjà suffisamment informée sur les points relais, qui fonctionnent généralement bien.

#### Chiffres clés

/

#### Bonnes pratiques

- Certaines communes comme Auderghem et Watermael-Boitsfort ont indiqué s'être associées à Bike Delivery pour proposer un service de livraison à vélo à tous les commerces de proximité (à l'exception des établissements de restauration et de plats à emporter). Actuellement, les deux communes offrent les frais de livraison. Bike Delivery est la plateforme bruxelloise qui permet aux commerçants indépendants de livrer des colis à leurs clients en profitant de tarifs réduits grâce à la mutualisation, tout en adoptant une approche respectueuse de l'environnement en utilisant des vélos pour les livraisons.



Bike Delivery (livraison à vélo mutualisé)